



LA LETTRE DU SAGE

N° 4
janvier
2015

AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS

Le Schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau pour une gestion territoriale de la ressource en eau

Les documents du SAGE : en cours de validation

EDIT'EAU

**Entretien avec le nouveau président du Syndicat mixte et de la CLE :
M. Bernard CODET**

Elu municipal à la commune du Château d'Olonne et délégué à la Communauté de Communes des Olonnes, M. Bernard CODET a été élu successivement président du syndicat mixte du SAGE et président de la Commission locale de l'Eau (CLE).

Vous êtes le nouveau président du syndicat mixte et de la CLE depuis cette année. Pourquoi avoir voulu porter ces nouvelles responsabilités ?

Je siége au syndicat mixte depuis le précédent mandat. J'attache énormément d'importance aux problématiques de l'eau, au même titre que la gestion des déchets. **Mon objectif est de continuer la démarche enclenchée** par ce syndicat créé il y a maintenant 10 ans, en mobilisant encore davantage l'ensemble des acteurs. **Le territoire se doit d'être ambitieux en matière de protection de la ressource en eau**, élément vital à toute activité : sa qualité doit être garantie, sa quantité (limitée !) gérée et les milieux naturels respectés, notamment pour préserver le cadre de vie tant apprécié de nos territoires. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail de mon prédécesseur M. Joseph Merceron, qui a œuvré pendant plus de 10 ans à la tête de ces deux instances.

Quelles sont les principales échéances à venir ?

Deux grands chantiers nous attendent prochainement :

- **adopter définitivement notre Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**, en cours d'élaboration depuis plusieurs années, et assurer une mise en route efficace ;
- lancer une réflexion sur la façon d'organiser une nouvelle compétence qui va devenir obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2016 pour les communautés de communes : **la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Milieux Aquatiques (GEMAPI)**, instaurée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27 janvier 2014. Parallèlement, le syndicat souhaite également conforter la démarche «Phyto» qui vise à accompagner les communes pour poursuivre les efforts de **réduction de l'utilisation des pesticides** pour l'entretien de l'espace public.

www.sageauzancevertonne.fr

Sommaire

- La Commission Locale de l'Eau
- Le Syndicat mixte
Qui fait quoi ? Actualités
- La démarche « Phytosanitaires et collectivités »
- Autres actualités...

Où en est l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, qui l'année dernière était encore en cours d'écriture ?

La validation définitive du SAGE est proche puisque le projet a été validé par la CLE en février dernier. En ce moment, le texte est en cours de consultation auprès des collectivités du territoire et sera soumis à l'enquête publique en 2015. La mise en route de ce schéma de planification va nous amener **à porter de nombreuses actions** mais également à **les coordonner sur le territoire**. En effet, un SAGE est mis en œuvre par l'ensemble des parties prenantes pour l'eau : les communes, les communautés de communes, les syndicats de marais, les particuliers, les activités économiques, etc. L'ambition collective est de mise !

Réunion de CLE du 13 octobre 2014



Bernard CODET
Président du Syndicat Mixte
Président de la Commission Locale de l'Eau du
SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers

Des enjeux communs : ceux du SAGE

Sécurisation de l'alimentation en eau potable et gestion quantitative de la ressource Amélioration de la qualité des eaux de surface Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques et humides



Un territoire d'actions, unique : celui du SAGE

La Commission Locale de l'Eau et le syndicat mixte du SAGE interviennent sur le même territoire.

Le « périmètre du SAGE » a été délimité par l'arrêté n°01/DRCLE/1-104 du 5 mars 2001, non pas en fonction des limites administratives communales mais des bassins versants de 7 cours d'eau : l'Auzance, la Vertonne, la Ciboule, le Gué-Chatenay, L'île Bernard, le Tanchet, le Goulet et les petits cours d'eau côtiers. Aussi, ce territoire concerne 32 communes et 7 Communautés de communes, tout ou partie.

Ses missions

C'est un parlement local de l'eau chargé du pilotage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

- organisation et gestion de la procédure d'élaboration, de consultation et de la mise en œuvre du SAGE
- lieu privilégié de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décision

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

C'est un document de planification élaboré de manière collective, qui fixe les objectifs d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et doit permettre une conciliation entre les différents usages du territoire.

Les documents constituant un SAGE sont les suivants :

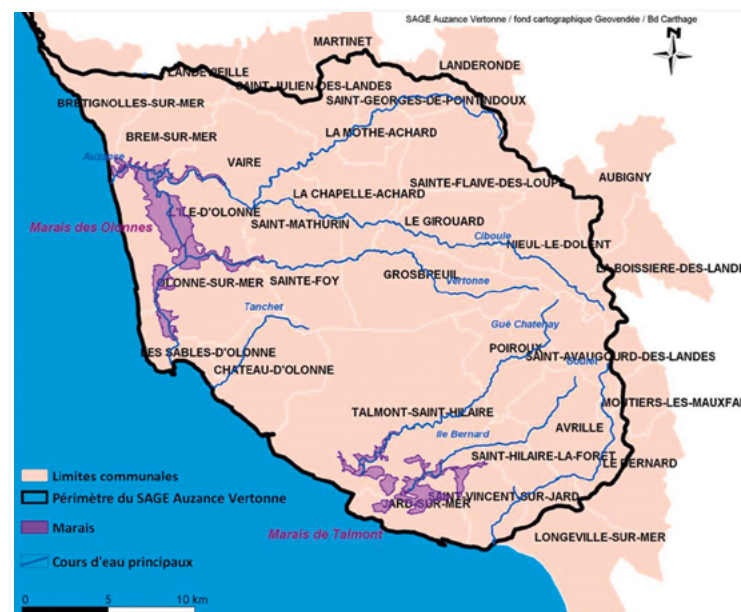
- Un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
- Un règlement



Sa composition

La CLE du bassin versant Auzance Vertonne est composée de 40 membres regroupés en 3 collèges :

- représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux
- représentants des usagers, propriétaires riverains, professionnels et associations
- organisations / représentants des services de l'Etat et de ses établissements publics



La CLE s'appuie sur le Syndicat Mixte

Le nouveau président

La Commission Locale de l'Eau et le syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne ont le même président.

M. Bernard CODET

Elu président de la CLE le 13 octobre 2014



Elu président du Syndicat Mixte le 26 mai 2014

Actualités de la CLE

La nouvelle CLE

Suite aux élections municipales de mars dernier, la composition des différents collèges, a dû être renouvelée. Les nouveaux membres se sont ainsi réunis pour une commission d'installation le 13 octobre (voir photo).

Lors de cette réunion, le nouveau président et les membres du bureau ont été élus et les nouvelles règles de fonctionnement adoptées.



Membres de la CLE

L'élaboration du SAGE

Validé en CLE du 12 février 2014, le projet de SAGE est actuellement en phase de consultation auprès de 57 organismes (dont les collectivités locales et les services de l'Etat). Après quoi, début 2015, la CLE soumettra le projet de SAGE à enquête publique, durant laquelle chaque habitant du bassin pourra donner son avis. Le SAGE devrait par la suite être approuvé définitivement par arrêté préfectoral en cours d'année 2015.

➔ Retrouvez la note de présentation du projet de SAGE sur notre site internet : www.sageauzancevertonne.fr

Actualités du Syndicat Mixte

Le nouveau comité syndical

Suite aux élections municipales de mars dernier, le comité syndical a été renouvelé et s'est installé le 26 mai dernier (voir photo).

Les nouveaux délégués ont ainsi pu élire leur nouveau président, succédant ainsi à M. Joseph MERCERON pour ce mandat 2014-2020.



Membres du comité syndical

La démarche « Phytosanitaires & Collectivités »

Une réunion BILAN 2014 sur la démarche « Phyto »

Le 16 octobre dernier, les collectivités étaient rassemblées pour faire le point sur l'engagement lié à la réduction d'usage des pesticides. Ainsi, ce sont 38 participants représentant 24 collectivités (sur les 32 communes et 7 communautés de communes invitées) qui ont répondu présents.

L'objectif 2014 était de réduire de 50% l'utilisation de pesticides sur l'ensemble du territoire. **Des efforts encourageants !** > A ce jour, le territoire du SAGE a déjà réduit son utilisation de pesticides de 60%* !

*sur la somme de matières actives utilisées entre 2011 et 2013.

La formation des agents

La formation pour l'obtention du **Certificat Individuel pour l'utilisation des produits phytosanitaires** (anciennement appelé CERTIPHYTO) organisée sur plusieurs dates par le syndicat mixte a été suivie par 131 agents du territoire au total en 2014 !

Ce certificat sera obligatoire au 26 novembre 2015 pour tous les utilisateurs professionnels de pesticides !**

**Modifié par la loi d'avenir du 13 octobre 2014 (auparavant obligatoire en octobre 2014).

La communication

Retrouver sur notre site : www.sageauzancevertonne.fr : des liens vers des sites de sensibilisation, des conseils jardiniers, des plaquettes d'information. ...

Votre commune s'engage !

Moins de pesticides



Une gestion améliorée pour une meilleure qualité de vie



Autres actualités...

Les logos des structures du SAGE

Les logos du syndicat mixte et de la CLE nécessitent, pour l'un d'être modernisé et pour l'autre d'être créé. Aussi, de nouveaux logos verront le jour en 2015.



La web-série Méli Mélo

Des scientifiques, des comédiens, des producteurs, des professionnels de l'eau s'associent pour lutter contre les idées reçues et promouvoir les bonnes pratiques pour la gestion durable de l'eau.

Retrouvez les acteurs de Kaamelot, Jacques Chambon et Franck Pitiot (Merlin et Perceval) pour traiter avec humour les grandes questions sur l'eau.

➔ www.graie.org/eamelimelo

Méli Mélo
Démêlons les fils de l'eau



La compétence GEMAPI

Cette compétence qui deviendra obligatoire pour les communes au 1^{er} janvier 2016, vise à structurer la maîtrise d'ouvrage du territoire en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations. L'élaboration des SAGE et des PGRI (Plans de Gestion des Risques d'Inondations), participe à cette gestion.

➔ retrouvez la plaquette d'information : www.onema.fr/Focus-GEMAPI



La révision du Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion des Eaux ➔ Le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015



Le SDAGE :

- a pour objectif de **stopper toute dégradation de la qualité des eaux et de reconquérir un bon état** de toutes les eaux,
- **fixe les objectifs à atteindre** en termes de qualité des eaux et des milieux aquatiques, de quantité d'eau, de répartition et de gestion de la ressource,
- est applicable sur les bassins versants de la Loire et des côtières bretons et vendéens (dans lequel est inclus le SAGE Auzance Vertonne),
- est le document pour lequel **les SAGE de son territoire doivent se rendre compatibles**,
- arrive à son terme (2010-2015) et **a nécessité une révision**.

Le projet de SDAGE Loire-Bretagne ainsi révisé pour 2016-2021 et prévu d'être adopté à l'automne 2015, sera soumis à consultation des assemblées du bassin et des habitants à partir du 19 décembre 2014.

Le territoire du SDAGE Loire-Bretagne, c'est quoi ?

- Une superficie de 155 000 km² (28% du territoire français)
- 10 régions
- 36 départements
- 7 358 communes
- 12 millions d'habitants

Avec le soutien financier de :



Renseignements supplémentaires : M. Olivier COQUID, animateur

M^{lle} Elodie JOBARO, chargée de mission

Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers

Nous contacter : Z.A. Sud-Est - CS 90116 - 85150 La Chapelle-Achard

Nous rencontrer : Z.A. Sud - Impasse de l'Atlantique - 85150 La Chapelle-Achard

Mail : sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr

Site Internet : www.sageauzancevertonne.fr

